

n°90

Janvier 2015

# SYLVINFO

Champagne-Ardenne

## Sommaire

- 1 **Éditorial**
- 2 **Projet du Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne.**
- 3 **L'approvisionnement de la filière en bois certifié.**
- 4 **Ventes groupées de 2014 en Champagne-Ardenne.**
- 6 **Pourquoi doit-on conserver des arbres morts en forêt ?**
- 8 **Planning 2015 sur la truffe de Bourgogne.**
- 9 **Formations FOGEFOR.**
- 10 **Enrésiner pour demain.**
- 12 **Brèves.**

## Editorial

### La forêt privée existe

**N**otre Fédération Nationale est devenue « Fransylva ». Ce changement d'identité peut paraître anecdotique. Il n'en est rien. En s'identifiant par un sigle qui a vocation à être repris par l'ensemble de nos entités locales en région ou dans les départements, les forestiers privés montrent l'unité de leur action en faveur du développement durable de la forêt. Mais surtout, ils prouvent leur représentativité auprès de leurs interlocuteurs et notamment des pouvoirs publics.

La forêt privée existe comme maillon essentiel de la filière forêt-bois. Elle doit être entendue comme tel. Que ce soit dans le travail législatif quand nos représentants défendent nos besoins au moment du vote de la loi dite « d'avenir pour l'Agriculture, l'alimentation et la forêt », ou que ce soit lorsque nos intérêts doivent être portés dans le projet de création du Parc National des forêts de Champagne et Bourgogne, la forêt privée doit montrer sa capacité à réagir, à proposer et à agir.

La formation des sylviculteurs est aussi un moyen d'avancer vers une gestion de qualité qui concourt à valoriser au mieux la forêt. L'attrait pour les FOGEFOR est aujourd'hui très fort et malgré les difficultés liées à leur financement nous entendons maintenir un programme de formations riche et varié. Avancer, c'est aussi rechercher et mettre en œuvre des techniques mieux adaptées aux conditions économiques, environnementale et sociales modernes, comme par exemple de nouveaux schémas de plantations.

Vous trouverez ces sujets et quelques autres développés dans les articles de ce nouveau numéro de Sylvinfo ... qui deviendra peut-être bientôt Fransylva Champagne-Ardenne ?

Bonne lecture à tous...

**P. Bonhomme**

*Président UFPCA*

*Président du CRPF*

*de Champagne-Ardenne*



Givre sur lierre.



## Avancement au 15 janvier 2015 du Projet de Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne

**Le nouveau dossier de prise en considération a été élaboré conformément à la feuille de route d'avril 2013, à savoir :**

- ◆ **État des lieux puis diagnostic des différents éléments du Parc pour aboutir au rapport de prise en considération,**
- ◆ **Définition de la zone d'étude du Cœur de Parc**
- ◆ **Élaboration du Règlement transitoire d'autorisation spéciale (RTAS)**
- ◆ **Localisation de la réserve intégrale**  
**Il a fait fin 2014 l'objet d'une consultation institutionnelle.**

### Le dossier de Prise en considération comprend

**Le rapport de prise en considération** élaboré suite à l'état des lieux et au diagnostic, partagé au travers de groupes de travail et de séminaires, a fait ressortir le potentiel de ce territoire pour devenir le 11<sup>ème</sup> parc national français. Ce potentiel est fortement lié à la richesse et à la forte diversité des forêts, qui représentent 120 000 ha, soit 54 % de la surface du GIP.

Les axes stratégiques du projet de préservation et de développement durable du Parc national ont été traités dans le cadre de la préparation de ce dossier, en particulier celui de la forêt et de la filière bois :

- ◆ faire du territoire du Parc une vitrine de la gestion durable des peuplements,
- ◆ connaître, préserver et valoriser le patrimoine forestier,
- ◆ dynamiser la filière bois locale.

**La définition de la zone d'étude du Cœur de Parc**, arrêtée à partir d'une carte de la valeur patrimoniale du territoire, prenant en considération la Forêt, la Valeur écologique des milieux non forestiers, le Patrimoine naturel, l'Eau et le Patrimoine architectural et culturel.

Avis	État et organismes publics	Grandes collectivités	Communes	Société civile	dont filière forêt-bois
favorables	86 %	94 %	63 %	89 %	50 %
dont avec recommandation		47 %	50 %	49 %	38 %
défavorables	14 %	6 %	37 %	11 %	50 %

C'est la richesse de l'ensemble de ces éléments qui fait l'intérêt de cette zone pour un tel projet de Parc national.

La zone d'étude fait finalement 76 155 ha, dont 9 841 ha de forêts privées. Cette surface reste considérée comme trop importante pour les organismes de la filière forêt-bois, et devrait selon le GIP être réduite significativement pour le ou les Cœurs à définir en 2015.

**Un Régime transitoire réglementaire d'autorisation spéciale (RTAS)** sera mis en place dans la zone d'étude retenue, concernant essentiellement les travaux. Pour les forêts sous PSG, elle concernera les coupes rases de plus de 4 ha ou de 2 ha dans les versants (pente de plus de 30 % ou rebord de plateaux) en raison de l'impact paysager et la création de routes forestières, faisant déjà l'objet de réglementation. Pour les forêts sans document de gestion, elle concernera les coupes rases de plus de 0,5 ha ou prélevant plus de 75 % du volume de la futaie et sur une surface de plus de 0,5 ha, ainsi que les routes forestières.

**La réserve intégrale de 3 000 ha, prévue dès l'origine du projet**, a fait l'objet d'une réflexion du Comité scientifique et d'analyse comparative entre différentes forêts domaniales, pour retenir une zone de 3 025 ha en forêt domaniale d'Arc-Chateauvillain. La zone proposée apparaît être la plus appropriée pour une grande Réserve Intégrale dont l'objectif est la restauration de la naturalité des écosystèmes forestiers. Sans intervention forestière, cette réserve devra faire l'objet d'une régulation du gibier.

### La consultation institutionnelle a porté sur ce dossier et a concerné 250 entités

(État et organismes publics, Collectivités et Société civile). Les résultats sont les suivants :

Concernant la filière forêt-bois les votes favorables ou défavorables ont fait l'objet de recommandations voisines, principalement :

- ◆ réduire dès à présent l'importance de la surface de la zone d'étude,
- ◆ prévoir des procédures réglementaires dans le cœur de Parc s'appuyant sur les procédures existantes, pour ne pas les alourdir,
- ◆ ne pas exclure les plantations d'essences non autochtones et de résineux, adaptées aux stations,
- ◆ prendre en considération la perte vraisemblable de la valeur patrimoniale située dans la zone de cœur.

### Le processus de préparation de ce projet va donc se poursuivre,

Et nous devons faire prendre en considération nos préoccupations et limiter l'impact du Parc sur notre économie forestière.

**Dominique BARTHELEMY**  
**Président de SFP 52**  
**Administrateur du GIP Parc national**

*Pour nous permettre de suivre au mieux ce projet, il serait utile de mieux identifier les propriétaires privés de la zone du Parc pour pouvoir les informer de l'avancement et pouvoir les consulter.*

**Merci de vous signaler auprès du Syndicat des Forestiers Privés de Haute-Marne.**

*Mail : sfp52@neuf.fr ou db.foretrivees52@sfr.fr  
ou tél. 03 25 35 03 86*

**Communes de Haute-Marne comprises pour tout ou partie dans la zone d'étude du ou des cœurs :**

Aprey, Arbot, Arc-en-Barrois, Aubepierre-sur-

Aube, Auberive, Aujourres, Aulnoy-sur-Aube, Bay-sur-Aube, Bugnières, Vals-des-Tilles, Chateauvillain, Colmier-le-Haut, Coupray, Cour-l'Évêque, Dancevoir, Germaines, Giey-

sur-Aujon, Perrogney-les-Fontaines, Praslay, Richebourg, Rochetaillée, Rouelles, Rouvres-sur-Aube, Saint-Loup-sur-Aujon, Vaillant, Vitry-en-Montagne, Vivey, Voisines.



## L'approvisionnement de la filière en bois certifié

**Les entreprises de transformation de la filière bois attachent beaucoup d'importance à la certification forestière. En effet, le bois certifié garantit au consommateur que le bois provient d'une source gérée durablement. Sa demande est croissante chez les consommateurs et les distributeurs finaux. PEFC apporte du crédit au produit bois.**

### Rappel de l'intérêt de la certification PEFC pour les entreprises

- ◆ Auparavant, la certification était anecdotique, créée par les propriétaires forestiers français publics et privés pour rassurer quelques consommateurs et créer une alternative à la certification des bois tropicaux, peu adaptée au système forestier français et européen. Il s'agissait d'un gadget « tendance » pour se démarquer.
- ◆ Depuis 2 ou 3 ans, la certification est devenue indispensable pour les produits à valeur ajoutée que sont les panneaux, les produits finis, les caissons, l'isolation... Les entreprises ont besoin de la certification pour vendre leurs produits sur les marchés français, européen et mondial.

### Dynamiser la filière par l'aval

Les approvisionnements en bois des grosses entreprises de transformation se font majoritairement en France, mais aussi en Europe (Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Grande-Bretagne). Seuls 50 % des volumes approvisionnés sont certifiés PEFC et alimentent les usines en rondins, en grumes, voire en plaquettes. Le bois d'industrie en particulier, souffre du manque de certification.

Les clients de ces entreprises veulent

du bois certifié à 70 % (voire 100 % selon la nationalité du client). Certaines entreprises de la région sont donc prêtes, pour obtenir du bois certifié, à offrir une rémunération supplémentaire sur le bois certifié, afin de développer la certification. En Champagne-Ardenne, UNILIN S.A. propose une revalorisation des produits feuillus certifiés PEFC (en comparaison avec du bois non certifié). Ce « bonus » est en cours de réflexion pour le bois résineux, pour inciter les propriétaires à se certifier. « Pour UNILIN S.A., 50 % des panneaux vendus sont certifiés PEFC. Le marché est demandeur de ce type de produits, l'objectif optimum serait d'atteindre 70 % de produits certifiés en approvisionnement et en vente. Depuis 3 ans, les tonnages réceptionnés PEFC stagnent et par ce phénomène les ventes de produits certifiés aussi », déclare M. Langlois.

### Les difficultés d'approvisionnement en bois certifié

Les approvisionnements en bois certifiés sont compliqués en Champagne-Ardenne, car le nombre de propriétaires forestiers certifiés n'augmente plus, alors que la demande de l'aval et de la distribution est en croissance constante. Les chiffres en région plafonnent : 100 % de la surface de forêt domaniale est certifiée, 70 % des forêts des collectivités et 30 % seulement des forêts privées ! Nombreux sont les propriétaires peu concernés par la

gestion de leur forêt, qui pensent ne pas avoir assez de surface forestière pour que la certification ait un intérêt, ou qui ne sont tout simplement pas au courant des difficultés d'approvisionnement en bois certifié.

### Idées reçues

**Le bois d'industrie n'a pas besoin d'être certifié : FAUX.** Le bois d'œuvre certifié est très demandé sur le marché du bois, mais le bois d'industrie certifié est encore plus recherché pour alimenter les entreprises de transformation. PEFC n'est pas garant d'une qualité de bois produit, mais d'une qualité de gestion durable !

**Se certifier, c'est compliqué : FAUX.** La certification PEFC est volontaire, il vous suffit de remplir un bulletin d'adhésion et de vous acquitter d'une contribution (montant de la contribution pour 5 ans : pour 10 ha de forêt : 20 €, pour 50 ha de forêt : 52,50 €, pour 100 ha de forêt : 85 €).

H. Feuilly  
PEFC Champagne-Ardenne  
F. Langlois - UNILIN S.A.

*\*PEFC : Face aux préoccupations croissantes de consommation responsable, PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) milite pour le développement durable de la forêt grâce à un programme de certification ambitieux. La certification PEFC est un gage de responsabilité et de fiabilité pour un consommateur de plus en plus attentif et responsable.*

**OUI**, je souhaite recevoir gratuitement des informations sur la certification forestière, ainsi qu'un bulletin d'adhésion à PEFC Champagne-Ardenne :

Mme  M.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....@.....

## Une analyse des ventes groupées de l'année 2014 en Champagne-Ardenne

Les groupements et coopératives de Champagne-Ardenne ont organisé en 2014 plusieurs ventes groupées (8 de bois sur pied et 1 de bois abattus). Indépendamment des lots de bois commercialisés par ces organismes dans le cadre des autres types de vente (contrats d'approvisionnement, ventes amiables ou ventes de gré à gré) ces ventes groupées représentent un volume de plus de 130 000 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre mis en marché dont environ 40 000 m<sup>3</sup> de chêne et autant de résineux.

### Les bois d'œuvre sur pied

L'ensemble des lots vendus en ventes groupées permet de faire ressortir quelques tendances, d'autant plus que les industriels du bois étant parfois inquiets face à leurs approvisionnements, il y a eu relativement peu d'invendus :

- ◆ la demande en **chêne** est toujours forte, il n'est pas rare pour les lots de qualité d'avoir plus d'une dizaine de soumissions. Une partie des lots est transformée dans d'autres régions ou à l'étranger mais la présence de plusieurs scieries de chêne en Champagne-Ardenne permet une importante transformation locale.

Qualité	Utilisation	Prix moyen sur pied
Sciage	Palette	10 - 20 €/m <sup>3</sup>
Sciage (qualité plot)	Bois rétifé	25 - 35 €/m <sup>3</sup>
Déroutage	Contreplaqué qualité intérieure	25 - 30 €/m <sup>3</sup>
	Contreplaqué qualité extérieure	30 - 35 €/m <sup>3</sup>
	Emballage	35 - 40 €/m <sup>3</sup>

Tableau n° 1 : Prix d'achat du bois d'œuvre de peuplier (source FBE)

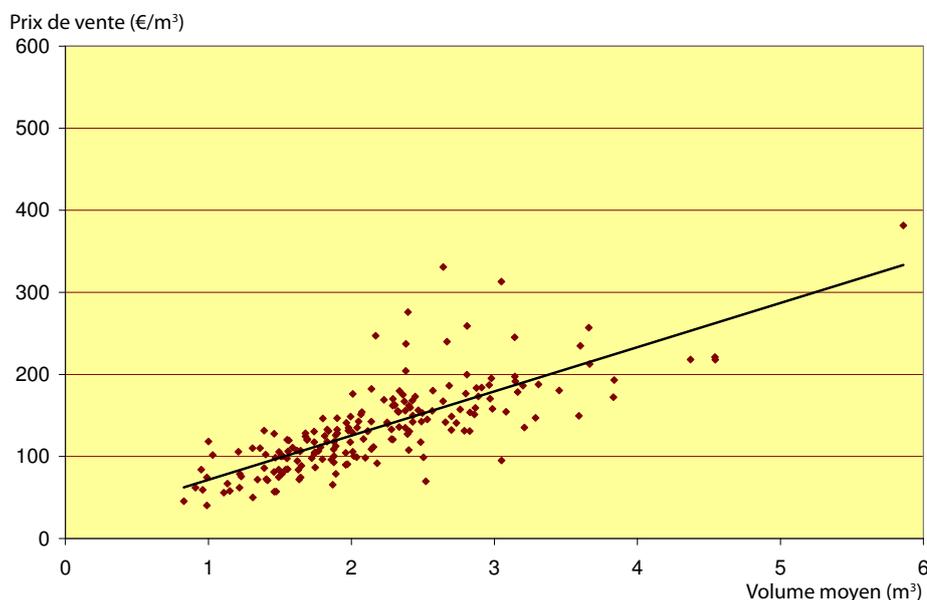
Près de 200 lots purs de chêne ou à majorité de cette essence ont été vendus en 2014 dans le cadre des ventes groupées régionales. Ils permettent d'en dégager quelques valeurs de prix de vente résumées dans le graphique 1. *Ces valeurs sont bien entendu données à titre indicatif car chaque lot à ses spécificités tant au niveau de la qualité des bois proposés que des conditions d'exploitation (desserte, nature du sol, relief...).*

- ◆ le **frêne** : cette essence est bien entendu marquée par la chalarose, maladie qui se développe inexorablement dans notre région. La demande est toujours présente mais les cours restent variables. Les lots qui se sont commercialisés en 2014 (de moins de 70 €/m<sup>3</sup> à plus de 120 €/m<sup>3</sup>) apparaissent ainsi peu liés au volume unitaire du lot ; des lots de plus de 2 m<sup>3</sup> s'étant vendus au

même prix que des lots de 1 m<sup>3</sup>. Ce que l'on peut craindre désormais c'est un afflux de cette essence sur le marché dans les années, voire les mois, à venir.

- ◆ le **hêtre** : essentiellement commercialisé en Haute-Marne, il a montré un regain de forme (hausse moyenne de 20 %) qui porte plus sur les bois de qualité que sur les bois standards. De futurs débouchés dans la construction permettront peut-être de faire augmenter les volumes transformés.

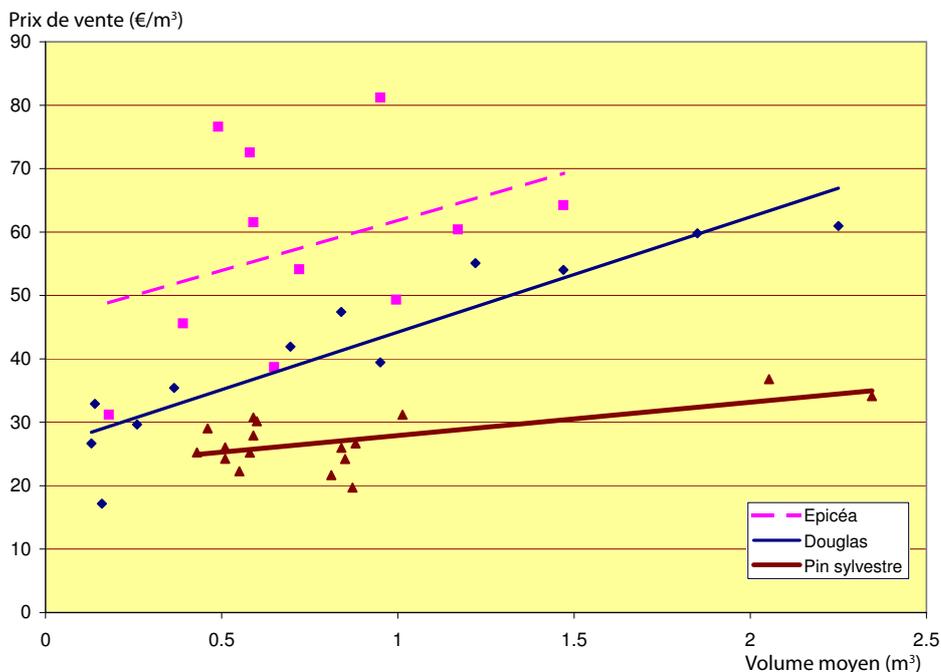
- ◆ le **peuplier** : la demande française semble timidement se réveiller et les rares clients étrangers restent fidèles. Toutefois cette situation se retrouve peu au niveau des prix de vente (25 à 45 €/m<sup>3</sup> selon les cultivars et les qualités) et surtout de nombreux lots



Graphique n° 1 : Chêne - Ventes groupées 2014



Bûcheron



Graphique n° 2 : Résineux - Ventes groupées 2014

sont restés invendus lors des ventes groupées. Par ailleurs, au niveau sanitaire après la rouille du peuplier qui a atteint de nombreuses plantations de Beaupré et Boelare, ce sont des attaques de puceron lanigère notamment sur l214 qui ont été largement observées dans la région (voir tableau n° 1).

◆ les **résineux** : directement corrélée à l'augmentation de la part du bois dans la construction et la rénovation, la demande en résineux a été importante avec des cours stables. Le graphique 2 résume les cours observés en 2014 pour l'épicéa, le douglas et le pin sylvestre.

### Les bois abattus

Une seule vente en 2014, pour des bois ardennais. Un peu plus de 5 400 m<sup>3</sup> de bois feuillu dont près de 2 200 m<sup>3</sup> de chêne ont été vendus. Le graphique 3 résume les cours observés : hausses pour le chêne et le hêtre et maintien voire tassement pour le frêne.

### Les bois d'industrie

Forte demande sur la trituration notamment feuillue. En fonction de l'essence et du secteur le bois d'industrie se négocie de 10 à 20 €/tonne sur pied.



Photo Ph. Juino

Débardage.

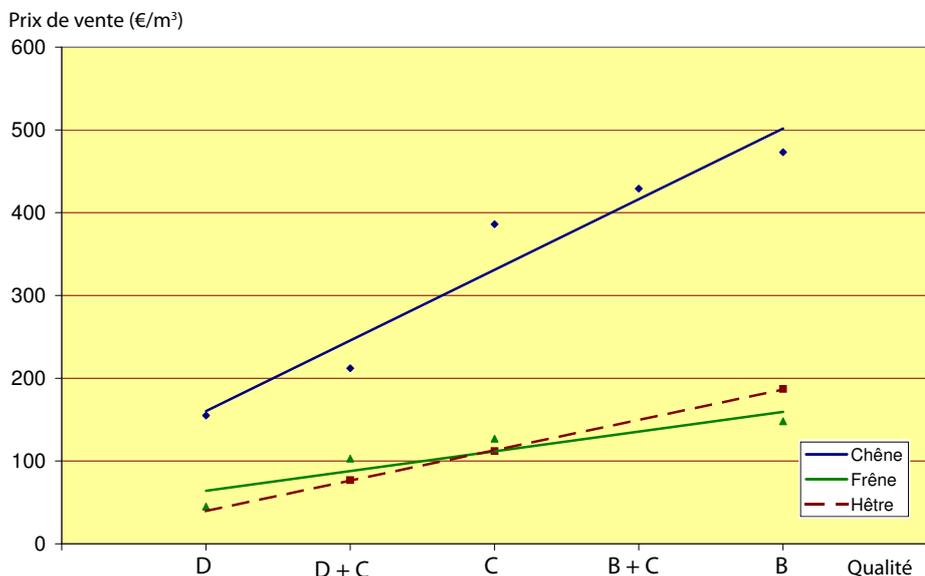
### Le bois énergie

Il peut valoriser certaines opérations sylvicoles trop précoces pour donner du bois d'industrie. En fonction de la dimension des produits à traiter il s'achète de 5 à 10 €/tonne sur pied.

Enfin rappelons que pour certains industriels l'approvisionnement en bois certifiés, notamment PEFC, est obligatoire (voir l'article à ce sujet en page 3).

**Ph. Juino**

(sources : analyse des ventes groupées des organismes champardennais réunis dans l'association SYLVEO et données économiques fournies par Forêts et Bois de l'Est)



Graphique n° 3 : Bois abattus - 2014



Photo Ph. Juino

Vente de bois abattus.



## Pourquoi doit-on conserver des arbres morts en forêt ?

**En France, tandis que dans les Réserves Naturelles ou Réserves Biologiques Intégrales, le volume de bois mort est compris entre 40 et 200 m<sup>3</sup>/ha (soit 5 à 30 % du volume de bois), il n'est que de 2,2 m<sup>3</sup>/ha en moyenne dans les forêts gérées (soit 0,5 à 2 % du volume) (source IGN 2012).**

Le déficit d'arbres morts sur pied en forêt constitue l'un des écarts au cahier des charges PEFC le plus souvent relevé lors des contrôles en forêt certifiée. Bien que cet écart ne soit considéré que mineur et qu'il ne remette pas en cause la gestion durable de la forêt, l'absence de bois mort sur pied et au sol peut avoir un impact non négligeable sur l'écosystème forestier.

Il est nécessaire de réduire ce déficit dans la mesure du possible.

### Rappel de l'intérêt des arbres morts pour une forêt

Le bois mort en forêt souffre d'une image négative : les producteurs de bois y voient une perte financière (quantité de bois qui ne sera pas vendue) ou encore un risque de sécurité ; le public y voit une sensation de désordre, une absence d'entretien voire un abandon de la forêt. Pourtant, le bois mort dispose de nombreux atouts :

♦ **Le gîte et le couvert** : la diversité des espèces dépendantes du bois mort est conséquente : le quart des espèces vivant en forêt a besoin du bois mort. On estime que la plupart des espèces sont conservées à partir de 20 à 30 m<sup>3</sup>/ha de bois mort.

Parmi eux :

- Les insectes saproxyliques s'en nourrissent (90 % d'entre eux sont en voie de régression et une seule année sans bois mort pourrait suffire à les faire défini-

tivement disparaître) : Lucane cerf-volant, Rhagie commune, Abeille charpentière, Fourmi rousse...

- Les oiseaux cavicoles (Pic cendré, Grimpereau des bois, chouettes, hiboux, mésanges, Gobe-mouches, Rouge-queue) y nichent : 39 % des oiseaux forestiers nichent dans les cavités d'arbres
- Les chauves-souris et autres mammifères s'y abritent (Pipis-

trelle commune, Ecureuils, Martre, Genette...)

- Les champignons, mousses et lichens s'y développent

♦ **La fertilité des sols** : les 1 000 à 3 000 espèces d'insectes qui vivent uniquement du bois mort et permettent ainsi sa décomposition enrichissent la litière forestière. Ils alimentent constamment le sol de substances nutritives et d'humus,



Champignons sur chêne sessile

ce qui maintient la productivité de l'écosystème (cycle géochimique des éléments du sol).

**Comment choisir un arbre dit « de biodiversité » ?**

Arbres vieux : les chances de trouver une cavité augmentent avec le diamètre de l'arbre, et donc avec son âge. L'idéal est de trouver un arbre à champignons, à cavités, blessé, à très gros volume (pourquoi s'entêter à exploiter un très gros hêtre, au cœur rouge, qui finira en bois bûche ?). Il est primordial de maintenir quelques gros et vieux arbres vivants. Or, ce sont eux qui manquent le plus dans nos forêts.

Arbres morts sur pied : avant un

abattage, il faut vérifier si le coût d'exploitation est plus important que la valeur marchande de l'arbre. Si un arbre sans valeur économique pose problème pour la sylviculture, il est préférable de remplacer son abattage par un ceinturage. La modification de l'éclaircie au sol sera progressive, moins traumatisante pour les semis, et l'arbre ainsi ceinturé augmentera le volume de bois mort sur pied, toujours plus rare que le bois mort au sol.

Un arbre mort sur pied sera l'abri d'un cortège d'espèces spécifiques. Selon l'essence, selon que les bois sont en groupe ou isolés, gros ou petits, sur pied ou à terre, les espèces, ou plutôt les successions d'espèces, colonisatrices ne seront pas les mêmes.

**Idées reçues**

L'arbre mort est un danger pour la forêt : FAUX. Les espèces de champignons qui se nourrissent de bois mort ne s'attaquent pas à un arbre vivant et sain, hormis les rares cas connus (essentiellement sur l'Épicéa commun et le Pin maritime)

L'arbre mort sur pied est un danger pour le public : VRAI. Il ne faut pas laisser d'arbres morts dans des lieux fréquentés par le public et sur les bords de chemins pour éviter tout accident. Dans tous les cas, le propriétaire doit disposer d'une responsabilité civile.

**H. Feuilly**  
PEFC Champagne-Ardenne



Champignons sur chêne sessile

Photo H. Feuilly

### Plants forestiers

- Racines nues :
  - Epicéa - Mélèze, Hêtres,...
  - 40-70, 50-80...

### Godets forestiers

- Hêtres en godets (2 ans) 50-80 > 0,55€/p.
- Douglas en godets (2 ans) 40-60 > 0,60€/p.
- Mélèzes hybrides en godets (2 ans) 50-70 > 0,60€/p.
- Epicéas en godets (2 ans) 40-70 > 0,45€/p.
- Norman en godets (2 ans) 20 et + > 0,50€/p.

Pépinières Poncelet

Alle-sur-Semois • 0032 61 500 372  
 Catalogue sur [www.pepinieres-poncelet.be](http://www.pepinieres-poncelet.be)



## Planning des formations 2015 sur la truffe de Bourgogne

Ces formations vous sont proposées par le CFPPA Edgard Pisani de Chaumont en collaboration avec la Maison de la Truffe et des Trufficulteurs de Boncourt sur Meuse et l'ITGE.

Action	Période de formation	Intitulé de la formation	Nbre de jours	Durée
1	27 janvier	<b>Biologie et écologie de la truffe de Bourgogne en vergers truffiers et milieu forestier.</b> CFPPA E. Pisani à Chaumont (52)	1	7 h
2	<b>Créer une truffière : Module 1 - Quelles espèces de truffes ? Sur quel terrain ?</b>		1	7 h
	3 février	À la Maison aux mille truffes et champignons de Marey-Lès-Fussey (21)		
	5 février	À la Maison des truffes et des Trufficulteurs de Boncourt sur Meuse (55)		
3	<b>Créer une truffière : Module 2 - Quels plants ? Comment planter ?</b> Condition : avoir le suivi le Module 1 « Créer une truffière ».		1	7 h
	16 février	Au CFPPA E. Pisani de Chaumont (52)		
	17 février	À la Maison aux mille truffes et champignons de Marey-Lès-Fussey (21)		
4	<b>Créer une truffière : module 3 - Entretien d'une truffière</b> Gestion du sol et des arbres, gestion de la végétation invasive, des animaux nuisibles et des maladies, gestion de l'eau, gestion des dégâts climatiques Conditions : Avoir suivi les modules 1 et 2 « Créer une truffière ».		1	7 h
	2 mars	À la Maison des truffes et des Trufficulteurs de Boncourt sur Meuse (55)		
	17 mars	À la Maison aux mille truffes et champignons de Marey-Lès-Fussey (21)		
5	Date à définir	<b>Truffières expérimentales : présentation de résultats et perspectives</b> À la Maison des truffes et des Trufficulteurs de Boncourt sur Meuse (55) Réservation au 03.29.91.33.16	1	7 h
6	26 mai	<b>Aspects juridiques de la récolte de la truffe de Bourgogne</b> À la Maison des truffes et des Trufficulteurs de Boncourt sur Meuse (55)	1	7 h
7	2 juin	<b>Mycorhize trufficoles : découverte du fonctionnement et premières observations</b> À la Maison des truffes et des Trufficulteurs de Boncourt sur Meuse (55)	1	7 h
8	Début juin	<b>Le chien truffier : bases pour optimiser son dressage</b> - Conditions : suivre la journée juridique (26 mai), signer une charte de cavage et être inscrit à une association trufficole inscrite à l'ITGE Au CFPPA E. Pisani de Chaumont (52)	2	14 h
9	25 juin	<b>Vendre ses truffes : Module 1 - Savoir vendre ses truffes (aspects réglementaires et commerciaux)</b> Au CFPPA E. Pisani de Chaumont (52) <i>Indispensable pour suivre la formation « Contrôleur aux truffes ».</i>	1	7 h
10	Octobre	<b>Le chien truffier : perfectionnement</b> - Conditions : suivre la journée juridique (26 mai), avoir suivi : « Le chien truffier : bases pour optimiser son dressage » (lundi 19 et mardi 20 mai), signer une charte de cavage et être inscrit à une association trufficole inscrite à l'ITGE Au CFPPA E. Pisani de Chaumont (52)	1	7 h
11	5 octobre	<b>Vendre ses truffes : Module 2 - Savoir présenter ses truffes et conseiller l'acheteur</b> Au CFPPA E. Pisani de Chaumont (52) <i>Indispensable pour suivre la formation « Contrôleur aux truffes ».</i>		
12	19 ou 26 octobre	<b>Valorisation culinaire de la truffe de Bourgogne</b> Au CFPPA E. Pisani de Chaumont (52)	1	5 h
13	Octobre à novembre	<b>Formation de Contrôleur aux truffes</b> : Conditions : suivre la journée juridique (26 mai) et la formation «Vendre ses truffes (M1 : 25 juin et M2 : 5 octobre) et être inscrit à une association trufficole inscrite à l'ITGE (sur 3 marchés différents définis ultérieurement)	3 demi-journées	12 h

Pour plus d'informations (financement, organisationnel...) :  
CFPPA de Chaumont : 03.25.30.58.10 ou [cfppa.chaumont@educagri.fr](mailto:cfppa.chaumont@educagri.fr)





## Formations FOGEFOR pour les propriétaires de forêts

La forêt couvre environ 26 % du territoire champardennais (666 000 ha) et appartient en majorité à des propriétaires particuliers (58 %). Ceux-ci n'ont pas toujours l'ensemble des connaissances de base qui leur permettraient de gérer leur patrimoine forestier dans de bonnes conditions.

Afin d'apporter ces connaissances essentielles à l'ensemble des propriétaires forestiers particuliers de la région, l'Union de la Forêt Privée de Champagne-Ardenne (UFPCA) organise en lien avec le CRPF et les syndicats départementaux de nombreuses formations FOGEFOR.

Ces formations d'une durée de 4 journées (vendredis), réparties sur plusieurs mois, permettent de découvrir les fondamentaux de la gestion forestière dans les domaines des techniques sylvicoles, du droit et de la fiscalité. Elles regroupent entre 10 et 30 stagiaires de tous âges et de toutes origines (retraités, salariés, agriculteurs, professions indépendantes, ...) et sont animées par les meilleurs spécialistes des sujets traités (ingénieurs et techniciens forestiers, professionnels de la forêt et du bois, fiscalistes, ...).

Département	Type de formation	Thème de la formation	Nb jours	1 <sup>ère</sup> journée
Ardennes (08)	Professionalisation	Accroître la production de bois et la mobiliser dans le cadre d'une gestion durable	4	Mai
Aube (10) et Marne (51)	Initiation	Les outils modernes de gestion	4	03/04 - 24/04 22/05 - 26/06
Aube (10) et Haute-Marne (52)	Professionalisation	De l'estimation à la transformation des bois	4	Septembre
Aube (10) et Marne (51)	Thématique	Le renouvellement des peuplements	4	Septembre
Aube (10) et Haute-Marne (52)	Thématique	Le bois-énergie	4	Mai

Les journées s'organisent ainsi : présentation du sujet en salle le matin, puis exercices pratiques en forêt, visites de parcelles ou d'entreprises ou simulations concrètes l'après-midi. Pour participer à ces formations, il faut être propriétaire de bois ou ayant droit du propriétaire contribuant à la gestion (conjoint, enfant, ascendant) ou salarié d'un sylviculteur et adhérer à l'association UFPCA FOGEFOR (cotisation 2015 estimée à 100 €).

Les FOGEFOR, en grande partie subventionnés par le CNPF, par la CVO et le FEADER par le passé, font face à des restrictions budgétaires. Pour

cette raison, les sujets des FOGEFOR pour 2015 ont été proposés aux financeurs et sont en attente de validation. Cependant, devant la demande croissante des stagiaires de Champagne-Ardenne, vous trouverez le programme des FOGEFOR en Champagne-Ardenne pour 2015 ci-dessus. N'hésitez pas à vous préinscrire en renvoyant le coupon d'inscription ci-dessous (ou sa photocopie) à : *UFPCA - Maison Régionale de la Forêt et du Bois - Complexe agricole du Mont Bernard - Route de Suippes - 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE*. (contact/informations : 03.26.65.75.01)



Photo H. Feuilly

Réunion de formation

**OUI**, je souhaite recevoir le programme du(des) stage(s) FOGEFOR suivant(s)\* :

- Cycle de professionnalisation  
« Accroître la production de bois et la mobiliser ».
- Cycle d'initiation  
« Les outils modernes de gestion ».
- Cycle de professionnalisation  
« De l'estimation à la transformation des bois ».
- Cycle thématique  
« Le renouvellement des peuplements ».
- Cycle thématique  
« Le bois-énergie ».

Les FOGEFOR bénéficient du soutien financier de :



Centre National Professionnel de la Propriété Forestière



Projet co-financé par l'Union Européenne au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

\* Sous réserve de validation des financeurs nationaux

Mme  M.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Email : .....@.....

**En France, si la surface enrésinée régresse depuis 1970 (- 300 000 ha en 45 ans), les 28 % de couverture boisée qu'elle représente fournissent à elle seule 74 % de la récolte globale en bois d'œuvre et 83 % des sciages.**

**Mais depuis 2009, notre production en résineux diminue constamment alors que nos besoins ne cessent de croître.**

Nous importons ainsi près de 3,5 millions de m<sup>3</sup> de sciages résineux chaque année, soit près de 8 millions de m<sup>3</sup> bruts.

Notre gisement s'essouffle. Et il se renouvelle mal car les aides au reboisement étant beaucoup plus sélectives, de nombreux propriétaires, notamment en micro propriété, ne reboisent plus.

Après celle conduite après-guerre sous l'impulsion du Fonds Forestier National (FFN), une nouvelle incitation forte à l'enrésinement paraît devoir s'imposer à nous.

Mais elle se heurte à des obstacles puissants. Ils sont adossés à divers courants.

D'abord les résineux n'ont jamais eu bonne presse, trop exogènes (y compris parfois 200 ans après leur importation...). Surtout leur technique d'introduction a fait controverse : passage de la lame « Rome », (bulldozer), considérée à juste titre endommageante pour les sols même si 50 ans plus tard les peuplements n'en attestent pas toujours. La monoculture à forte densité de plantation et la gestion intensive qui génèrent appauvrissement et acidification des sols ont par ailleurs été toujours très critiquées.

Il faut dire que le manque de recul sur l'écologie des essences importées lors du FFN a conduit certains forestiers, souvent profanes, à jouer les apprentis sorciers, ce qui a entraîné des résultats très aléatoires et parfois de véritables hérésies, financièrement catastrophiques.

Le temps, les tempêtes et les scolytes se sont chargés de faire la sélection en livrant de riches enseignements.

Aujourd'hui, les enrésinements se heurtent plus encore aux dogmes qu'entretiennent ceux qui veulent ne retenir que les mauvais exemples mais

aussi à d'autres, plus contemporains.

Le lobby environnemental, qui a pris pour cheval de bataille la lecture du paysage, l'abandon des coupes à blanc et la biodiversité sous toutes ses formes, constituent un frein violent aux enrésinements.

Un relais puissant se fait au travers d'une tendance forte à l'irrégularisation des peuplements.

Haro là aussi sur les coupes à blanc, on jure autant que possible par l'existant, si médiocre soit-il et par le feuillu d'abord.

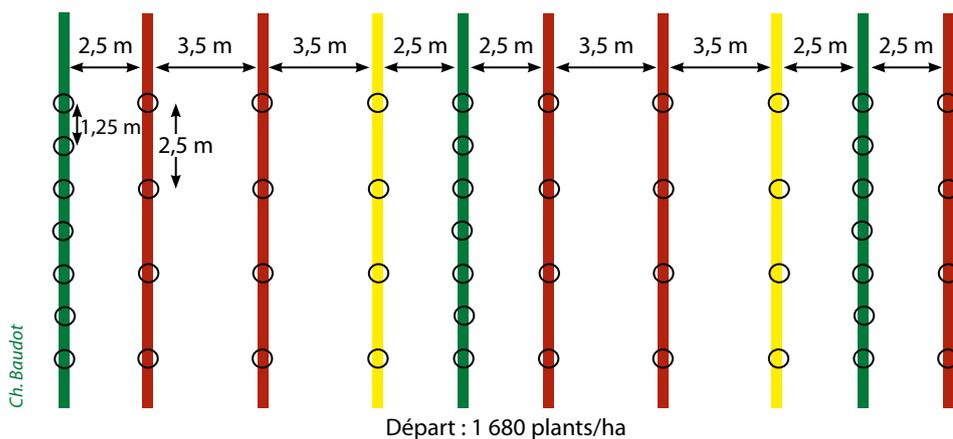
Seulement voilà, un peuplement ruiné reste un peuplement ruiné et quand doivent être présentées au propriétaire les alternatives pour un nouvel élan, une certaine lisibilité financière s'exige.

Et quand les résineux s'invitent aux calculs, certaines évidences s'imposent.

Entre un boisement de chêne par exemple, nécessitant pléthore d'entretiens pour un résultat profitant 4 générations plus tard et une plantation de douglas ou d'épicéas, peu exigeante en entretiens et fortement rémunératrice vers 25-30 ans, la rentabilité est vite calculée.

Et quand on sait que l'industrie deviendra de plus en plus demandeuse en résineux, techniquement légers et bon marché. Que les meubles en chêne ont malheureusement peu de chance de retrouver leur lustre d'antan. Que l'industrie de la biomasse, et notamment du pellet, oriente elle aussi ses besoins sur le résineux, on peut raisonnablement penser que ces derniers ont de beaux jours devant eux.

Pour autant, s'il est bien compliqué de ne pas présenter l'option résineuse comme tout à fait pertinente, il convient de méditer nos erreurs d'hier et de prendre en compte à leur juste valeur certaines considérations environnementales. Et d'intégrer cela à des projets de reboisement plus soucieux du compromis.



**Production essences objectif en 50/60 ans - 640 douglas, 320 mélèzes soit 960 plants à l'ha :**

- sont plantées en douglas (bois rouge), 2,5 m entre plants sur la ligne.
- sont plantées en mélèze d'Europe (bois rouge), 2,5 m entre plants sur la ligne.

**Production secondaire de bois d'industrie biomasse à 15 ans - 720 épicéas/grandis :**

- sont plantées en épicéa ou en grandis (croissance rapide, préférence bois blanc), 1,25 m entre plants sur la ligne, coupe intégrale à 15 ans.

*Croquis de plantation.*

Sûrement donc faut-il réfléchir à une autre manière d'enrésiner.

Le schéma ci-contre a été réfléchi pour intégrer 2 critères importants : la biodiversité d'abord et les besoins industriels de demain.

Dans cet exemple (tout dépend d'abord des stations forestières bien sûr) où le Douglas est l'essence objective, on prévoit pour 30 % de le mixer avec du mélèze, autre essence intéressante, mais d'autres

telles épicéa ou sapin qui peuvent bien entendu convenir suivant les stations forestières et la localisation (dans l'exemple par ligne mais un pied à pied peut être entrevu).

L'autre idée est d'intégrer des lignes complètes de résineux à croissance rapide, coupées intégralement vers 15 ans pour alimenter le marché de la plaquette. L'enlèvement de ces lignes, tous les 12 m dans l'exemple, génère un cloisonnement d'exploitation qui permet de n'intervenir qu'en éclaircie sélective dans les essences objectives.

Dans cet exemple, la densité de départ à 1 680 sujets est élevée et permet de notre point de vue (hors pression forte en cervidés) de ne pas protéger au départ et donc de planter à moindre frais.

Reste que planter des résineux aujourd'hui, en quantité, dans les secteurs NATURA 2000 demeure compliqué, pour tous les motifs exposés en introduction. Parfois c'est tout aussi compliqué ailleurs...

Il s'agirait donc que nous sachions anticiper nos besoins industriels de demain, la rentabilité de nos forêts par conséquent, tout en nous montrant vertueux dans nos pratiques.

**Ch baudot**  
**Syndicat des propriétaires**  
**forestiers de l'Aube**



*Semis de sapin, douglas et épicéa sous un gros bois de douglas*

Photo S. Gaudin

## La CVO

D'ici la fin du mois de janvier de nombreux propriétaires forestiers vont être sollicités par l'interprofession nationale France Bois Forêt pour remplir leur « obligation » vis-à-vis du paiement de la CVO. Il semble utile de revenir sur cette CVO qui est la contribution des propriétaires forestiers à la dynamique de l'ensemble de la filière forêt-bois.

Avec la disparition du FFN (Fonds Forestier National), les Fédérations Nationales, regroupant les différents métiers de la filière forêt-bois, ont décidé en 2000 de se regrouper au sein d'une interprofession nationale : **France Bois Forêt**. Elles

ont alors construit un système permettant de continuer certaines actions préalablement assumées par le FFN.

C'est ainsi que la CVO est apparue après une décision concertée entre les professionnels de la filière. Un accord cadre a été mis en place. Il permet de conduire un certain nombre d'actions en matière de recherches et développement, de formation et de communication pour et vers les acteurs de la filière forêt-bois mais aussi le grand public. Cet accord s'impose initialement à tous les adhérents des fédérations qui l'ont conclu. La validation par l'État de cette contribution volontaire la rend obligatoire, c'est-à-dire que

tout acteur de la filière, adhérent ou non d'un syndicat et donc d'une fédération, doit désormais acquitter cette contribution.

Toutefois, comme France Bois Forêt n'a aucun moyen pour savoir si les propriétaires ont vendu ou non du bois, tous les propriétaires sont sollicités tous les ans. Cette situation peut provoquer un certain désagrément lors de la réception de ces formulaires et courriers pour ceux qui ne sont pas concernés.

Vos syndicats départementaux restent bien entendu à votre disposition pour vous apporter tous les renseignements souhaités à ce sujet.



### Antoine d'Amécourt, élu à la présidence du CNPF



Antoine d'Amécourt succède à Henri Plauche-Gillon à la présidence du CNPF et de FRANSYLVA (Forestiers Privés de France).

Président du CRPF des Pays de Loire depuis 2011, membre de plusieurs structures professionnelles forestières, sylviculteur et gestionnaire de groupements forestiers familiaux, Antoine d'Amécourt a été élu en novembre dernier aux présidences du CNPF et de Fransylva/Forestiers privés de France.

Il succède à Henri Plauche-Gillon qui pendant ces 18 dernières années aura présidé ces organismes dévoués au service de la forêt privée et des propriétaires forestiers.

### Signature d'un accord entre l'IGN et le CNPF

L'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN)

et le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) ont signé mi-décembre un accord de collaboration pour consolider leurs connaissances réciproques de la forêt privée.

Cet accord porte sur la fourniture de données, de services et la conduite d'actions en commun.

### Signature du contrat de filière CSF Bois

Dans le cadre du Comité Stratégique de la Filière bois (CSF Bois), un contrat de filière a été signé le 16 décembre dernier par 4 ministres, l'Association des Régions de France et les représentants des professionnels de la forêt et du bois.

Ce contrat de filière vise à mettre en place une stratégie conciliant la gestion durable de la forêt, la valorisation de la ressource forestière et le développement de la filière industrielle. Il doit ainsi permettre aux entreprises de gagner en compétitivité et de développer l'emploi.

Le contrat de filière CSF Bois peut être téléchargé sur : <http://agriculture.gouv.fr/signature-contrat-filiere-bois>

### Situations des scieries en Allemagne

Dans un récent article, un comparatif est réalisé entre la situation des scieries en France et en Allemagne. Avec une surface forestière moins importante (11 millions d'ha) que la France (16M) l'Allemagne prélève 51 millions de mètres cube contre 33,5 en France. Certes, le résineux y est davantage présent (60 % contre 29 en France), mais le volume de feuillu prélevé est identique à celui de l'hexagone. L'Allemagne ne dispose que d'une seule administration pour gérer les forêts

publiques et privées laquelle met sur le marché des bois issus de ces 2 origines de propriété. La contractualisation (qui commence à se développer en France) est, avec la négociation, le fer de lance de la commercialisation des bois en Allemagne. Dans ce système toutefois, les petits scieurs se trouvent écartés au profit des grosses unités qui transforment surtout du résineux et dont la taille est 2 à 3 fois plus importante que nos unités de sciage les plus grosses. L'économie de temps gagnée sur l'approvisionnement permet aux scieries allemandes de se concentrer sur les débouchés et l'innovation. La garantie décennale n'existe pas en Allemagne évitant ainsi le processus d'expertise du CSTB imposé aux entreprises de la construction en France. Les plus grosses unités de transformation sont toutefois à l'étroit vis à vis de la ressource locale de plus en plus contraintes par des considérations environnementales. Elles devraient logiquement étendre leur périmètre d'approvisionnement, notamment via la France. (Source La Forêt privée N°340, article de Maurice Chalayer).

*La rédaction de Sylvinfo vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année*



## Bulletin de liaison des organismes de la forêt privée de la région Champagne-Ardenne

### CRPF

**MRFB - Complexe Agricole du Mt Bernard - Route de Suippes 51000 Châlons-en-Champagne**

**03 26 65 18 25**

**03 26 65 47 30**

**champagneardenne@crpf.fr**

Sylvinfo est réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne-Ardenne, par l'Union de la Forêt Privée de Champagne-Ardenne et par les Syndicats des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs Départementaux.

Crédits photos et illustrations : CRPF de Champagne-Ardenne, Syndicats départementaux

Directeur de la publication : Patrice BONHOMME

Directeur de la rédaction : Philippe JUINO

Impression : Imprimerie Le Réveil de la Marne à Épernay (51).

**IMPRIMERIE LE RÉVEIL DE LA MARNE**

